



**PARCS ÉOLIENS**  
de la Seigneurie de Beaupré

Des Neiges – Secteur sud

375

DQ16.1

Projet éolien Des Neiges – Secteur sud  
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré  
6211-24-088

Le 15 avril 2024

Monsieur Georges Lanmafankpotin  
Président de la commission d'enquête du Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

Courriel : [annie.st-gelais@bape.gouv.qc.ca](mailto:annie.st-gelais@bape.gouv.qc.ca)

**Objet : Projet éolien Des Neiges, Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré**  
**Réponses à la troisième série de questions (Partie 1)**

Monsieur le président,

En réponse à la deuxième série de questions transmises à l'initiateur du projet éolien Des Neiges – Secteur sud le 10 avril 2024, vous trouverez ci-après les réponses partielles de l'initiateur. Certains éléments demandés requièrent plus de temps et seront soumis à la commission au plus tard le 19 avril 2024.

En souhaitant le tout utile aux travaux de la Commission, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pascale Fortin-Richard  
Responsable environnement et relations avec le milieu  
Boralex

## Réponses de l'initiateur à la troisième série de questions du BAPE en lien avec le projet éolien Des Neiges – Secteur sud (Partie 1)

1. À la page 18 de l'Annexe D du PR5.5 vous indiquez avoir discuté de l'amélioration de la tour d'observation au sommet du Mont-Sainte-Anne au cours des rencontres tenues les 9, 13 et 29 septembre 2022 avec Resorts of the Canadian Rockies (Mont-Sainte-Anne), Chalets Nikamishuk et le Club de motoneige le Sapin d'or. Avez-vous tenu des rencontres individuelles avec chacun de ces acteurs ? Si oui, l'amélioration de la tour d'observation au sommet du Mont-Sainte-Anne a-t-elle été spécifiquement abordée avec Resorts of the Canadian Rockies (Mont-Sainte-Anne) ?

Des rencontres individuelles ont été tenues avec chacun des acteurs mentionnés ci-dessus. La possibilité d'amélioration de la tour d'observation a été abordée uniquement avec Resorts of the Canadian Rockies. Il s'agissait d'une collaboration potentielle pour de nouveaux panneaux d'interprétation en lien avec le parc éolien qui pourraient être installés au sommet de la tour.

2. Aux pages 23 et 24 de l'Annexe D du PR5.5, vous mentionnez : « L'Initiateur mettra en place des mesures d'harmonisation pour s'assurer que les activités de motoneiges puissent continuer » et spécifiez trois mesures que vous prévoyez mettre en oeuvre. Serait-ce plutôt des mesures d'atténuation ? Veuillez préciser (En séance publique vous présentez les mesures d'harmonisation plutôt comme des investissements dans des infrastructures, des activités ou des événements qui seraient discutés avec les différents acteurs du milieu (Pascale Fortin-Richard, DT1, p. 68).

Effectivement, il s'agit plutôt de mesures d'atténuation.

8. Dans l'étude d'impact, vous mentionnez que : « Les emplacements prévus d'implantation des éoliennes respectent un ensemble de paramètres visant à optimiser la productivité du parc éolien, tout en réduisant ou éliminant les impacts anticipés sur l'environnement et les utilisateurs du milieu. Ces paramètres incluent notamment les préoccupations du propriétaire des terres et des intervenants de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

- Veuillez préciser la nature des préoccupations exprimées par le Séminaire de Québec propriétaire des terres et des intervenants de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

L'initiateur a informé très tôt le Séminaire de Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré de son intention de reprendre le développement du projet Secteur sud. Ainsi, tant le Séminaire de Québec que la MRC de La Côte-de-Beaupré ont d'abord été consultés en présentant une zone de projet et, dès que disponible, la première configuration du projet a été présentée. Ces derniers ont soulevé plusieurs questions, préoccupations et points d'intérêt qui ont été pris en compte dans le développement du projet.

De manière générale, le Séminaire de Québec a soulevé les points suivants :

- L'importance d'être tenu informé sur une base régulière quant au développement du projet afin d'y apporter les modifications nécessaires, le cas échéant
- La proximité potentielle de chemins par rapport à certains chalets
- La nécessité d'une bonne cohabitation du projet avec les clubs de chasse et pêche

La MRC et le conseil des maires de la MRC ont quant à eux soulevés les points suivants :

- L'importance du respect de la réglementation en place
- La cohabitation avec les activités de motoneige
  - L'importance de consulter les clubs de motoneige
  - L'accès potentiel des motoneigistes au nouveau pont traversant la rivière Sainte-Anne pour le nouveau chemin d'accès
- Les retombées économiques du projet pour la MRC et un intérêt pour un partenariat
- Le dérangement potentiel par le transport pendant la construction
  - Le nouveau chemin d'accès
  - Les mesures qui seraient mise en place pour assurer que les futurs travailleurs n'empruntent pas l'ancien chemin

- La participation des premières nations quant aux sections concernant le potentiel archéologique de l'étude d'impact
- Les distances entre les éoliennes et le Mont Ferréol et le Mont Sainte-Anne
- Les impacts attendus sur la faune
- Le bilan GES du projet, notamment de la construction et du transport des composantes.

**9. Quelle est la hauteur totale des éoliennes présentées dans les simulations incluses dans les panneaux d'information utilisées lors des séances d'information publiques de septembre 2022.**

La hauteur totale des éoliennes dans les simulations visuelles présentées lors des séances d'information publiques de septembre 2022 est de 190 m.

**12. En complément à la question 2a du DQ 8.1, veuillez indiquer la vitesse de vent qui permet le démarrage du modèle d'éolienne retenu.**

Le modèle d'éolienne sélectionné démarre lorsque le vent atteint 3 m/s.

**13. À la réponse 2b du DQ 8.1, vous répondez que : « ...il est certain que la perte de production serait substantielle et causerait une perte de revenu significative. Cette mesure n'étant pas incluse au modèle financier ayant mené au prix contractuel de vente d'électricité à Hydro-Québec, son inclusion tardive rendrait le projet non viable économiquement ». Veuillez préciser les données appuyant cette réponse compte tenu du fait que la mesure proposée s'appliquerait la nuit du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre.**

Afin de répondre à cette question, l'initiateur a procédé à un calcul approximatif de perte de production qui serait entraînée par l'application de cette mesure. La perte serait de près de 1 %. Bien que ce pourcentage puisse sembler faible, il aurait un effet significatif sur le rendement financier attendu du projet.

L'initiateur tient à rappeler que cette nouvelle mesure a été annoncée récemment et s'applique seulement aux projets moins avancés dans leur processus de développement, de façon à ce qu'elle puisse être intégrée aux modèles financiers et reflétée dans le prix de vente d'électricité.

Également, tel qu'indiqué dans l'étude d'impact sur l'environnement, l'impact résiduel anticipé sur l'habitat de la chauve-souris et le dérangement pendant les phases de construction, d'opération et de démantèlement est faible compte tenu des mesures d'atténuation déjà prévues. De plus, les résultats des suivis de mortalité des chauves-souris pour les parcs existants à la Seigneurie de Beauré révèlent des taux faibles et inférieurs aux moyennes nationales.